

RETRAITE QUÉBEC

Soutien aux enfants

Vous résidez au Québec et vous accouchez en Ontario?



Pour recevoir le Soutien
aux enfants, vous devez
en faire la demande
à Retraite Québec.

Québec 

Une naissance hors Québec

Si votre enfant est né ailleurs qu'au Québec et que vous voulez recevoir le paiement de Soutien aux enfants, **vous devez le demander à Retraite Québec**. En effet, lorsque votre accouchement a lieu ailleurs qu'au Québec, une déclaration de naissance est déposée dans la province où votre enfant naît. Retraite Québec ne reçoit cependant pas cette information.

Pour recevoir ce paiement, vous pouvez en faire la demande sur notre site Web en utilisant :

- notre service en ligne

ou

- le formulaire *Demande de paiement de Soutien aux enfants*.

Vous pouvez également nous téléphoner pour obtenir ce formulaire.

Faites-le sans tarder, car le paiement de Soutien aux enfants peut être versé rétroactivement pour une **période de 11 mois** précédant la date de réception de votre demande lorsque tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Une aide financière pour toutes les familles

Retraite Québec verse le Soutien aux enfants à toutes les familles admissibles ayant des enfants à charge de moins de 18 ans qui résident avec elles au Québec. Cette aide comprend le paiement de Soutien aux enfants et, s'il y a lieu, le supplément pour enfant handicapé, le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels et le supplément pour l'achat de fournitures scolaires (pour les 4 à 16 ans).

Le dépôt direct

Simplifiez-vous la vie : adhérez au dépôt direct.

- Par Internet : **www.retraitequebec.gouv.qc.ca**
- Par téléphone : **1 800 667-9625** (sans frais)

Nous joindre

Par Internet

www.retraitequebec.gouv.qc.ca

Par téléphone

1 800 667-9625 (sans frais)

English version available upon request.

Mon dossier

Accédez à votre dossier
en tout temps